

VILLE DE MARNAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUILLET 2017

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

12 conseillers présents :

BALLOT Vincent – BOUCHASSON Laurence – FASSETNET Jean-Louis – GIRARD Bernard – MADIOT Bernadette – MARIN-GUITON Catherine – MORCHE Bernard – MORLAND Mélanie – MOUCHOT Yves – RIETMANN Michaël – RONDOT Jérémy – ZANGIACOMI Pierre.

Pouvoir :

BUGNET Judith pour MADIOT Bernadette

Absentes : FERREIRA Antonia – THIELLEY Bénédicte

Secrétaire de séance : Jean-Louis FASSETNET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Juin 2017 ;
- Pôle sportif : demande de subvention auprès du conseil Régional ;
- Projet d'aménagement du moulin : choix de la maîtrise d'œuvre ;
- Demande de subvention des jeunes agriculteurs de Haute-Saône ;
- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor (exercice 2017) ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour :

- Suppression : choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du moulin ;
- Modification de la demande de subvention du pôle sportif en plusieurs demandes de subventions ;
- Ajout d'annulation de créances non recouvrées ;
- Ajout d'adhésion ville internet.

Passage au vote : Pour : 13

I. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Juin 2017

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 19 juin 2017. Aucune remarque n'est émise.

II. Pôle sportif : demande de subventions auprès du Conseil Régional

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée le projet fait par Monsieur Solmon (architecte) : Une partie de l'ancien vestiaire du football (44,18 m²) servira pour installer des sanitaires publics, le bureau du tir à l'arc et un local rangement. Une autre partie de 53,08 m² se composera d'une salle de réunion et d'une buvette mutualisée pour les associations.

Un nouveau pôle sportif sera construit à la place d'un terrain de tennis qui sera fait à un nouvel emplacement. La surface totale du nouveau complexe est de 456 m².

Dans ces locaux, on trouvera les vestiaires et locaux annexes de la section football, le clubhouse et les vestiaires et locaux annexes de la section tennis avec son clubhouse.

- Les plans ont été remis aux différentes associations (club de foot, de tennis, tir à l'arc), pour éventuellement faire de nouvelles modifications avant le 18 août.
- L'architecte rencontrera les services compétents à Vesoul pour pouvoir déposer un permis de construire au mois de septembre.
- Un devis approximatif sera demandé à l'architecte afin d'évaluer le coût des travaux.
- Il sera souhaité dans ce projet d'aménagement et de construction, l'achat du terrain situé entre le terrain de pétanque et le cimetière pour un futur parking.

Le coût total estimé des travaux est estimé à 1 093 197 € HT.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir faire les demandes de subvention auprès de :

- Conseil Régional avoisinant les 130 000 euros,
- Ligue de Franche Comté pour 60 000 €,
- Conseil Départemental pour 36 000 €,
- Etat au titre de la DETR pour 300 000 € minimum.
- Des Fonds européens FEADER.

Une demande de subvention sera également envoyée à la CCVM car comme le précise les statuts de la CCVM ce projet « concerne une population élargie du territoire intercommunal ». La CCVM participe également à l'investissement des « City parcs », il semble logique de participer à l'investissement sur ce projet.

Passage au vote : Pour : 13

III. Demande de subvention des jeunes agriculteurs de Haute-Saône ;

Le Conseil avait ajourné la décision dans l'attente de la décision de la CCVM pour l'octroi d'une subvention présentée par les jeunes agriculteurs pour la finale régionale des labours qui aura lieu cette année à Bonboillon les 2 et 3 septembre 2017.

Il décide d'attribuer une subvention, aux jeunes agriculteurs pour l'organisation du festival de l'agriculture 2017 et la finale régionale des labours, d'un montant de 200 €.

Passage au vote : Contre : 1 Pour : 12

IV. Indemnité de conseil alloué au comptable du trésor / exercice 2017

Le receveur municipal part au 31 août 2017. Il demande une indemnité de 366,04 € (indemnité proratisée sur 8 mois).

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour 2017 ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2017.

Passage au vote : Contre : 1 Abstention : 2 Pour : 10

V. Annulation de créances non recouvrées ;

Suite à la réception d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif et d'une ordonnance d'homologation de rétablissement personnel, la trésorerie a informé la commune de créances non recouvrées à ce jour qu'il convient d'annuler conformément aux termes des jugements (jugements entraînant l'effacement des dettes nées et exigibles à la date de prononcé du tribunal).

Mr le Maire présente la liste de ces créances et propose donc l'annulation de ces créances :

- Pour le service Eau d'un montant de 320,32 €.
- Pour le service Assainissement d'un montant de 536,14 €

Passage au vote : Pour : 13

VI. Adhésion label ville internet

Monsieur le Maire informe qu'au cours de l'Assemblée générale du 30 juin, l'Association des Maires Ruraux de France et le Département ont signé une convention avec l'association Villes, Villages et Territoires Internet.

Le label est décerné aux collectivités qui en font la demande et qui adhèrent à cette association (démarche comparable à celle du label Village Fleuri).

Le maire propose aux membres du conseil d'adhérer à ce label qui permettra de valoriser les usages du numérique dans notre commune symbolisé par un panneau « @ » à l'entrée.

Le coût de l'adhésion est de 0.05 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au label « villes internet » pour l'année 2018.

Passage au vote : Pour : 13

VII. Question diverses

- Les habitants du lotissement Capelli (route de Gray) demandent à avoir un nom de rue. Ce nom sera délibéré lors du prochain conseil municipal.
- Visite du système de vidéo surveillance à Champvans-les-Moulins (4 caméras pour 15 000 €) et Ecole-Valentin (19 caméras pour 65 000 €). Les maires ont constaté une baisse d'incivilité suite à la pose de ces caméras.
- Mélanie MORLAND propose un projet de Conseil Municipal des Jeunes. Elle a pris contact avec la commune alsacienne d'Ottmarsheim qui possède un Conseil Municipal des Enfants en Primaire. Le maire propose de contacter Mmes Salvi (directrice de l'école primaire) et Thuillier (Principal du collège) pour une éventuelle collaboration à la rentrée afin de mettre en place un Conseil Municipal Jeunes.
- Demande de décoration des rues de Marnay l'été pour rendre le centre-ville place plus festif. Un devis pour des fanions personnalisés sera demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Secrétaire de séance,
Jean-Louis FASSENET

Le Maire,
Vincent BALLOT

